

INFORMATION AUX PORTEURS

10/04/2024 – CPR MIDDLE-CAP FRANCE : MODIFICATION OPC MAITRE, CPR AMBITION FRANCE (PART T : FR0013532751) : Précision de l'univers d'investissement
PART P : FR0010565366
PART E : FR0010917633
PART R : FR0013294667

Nous vous informons que depuis le 10 avril 2024, la documentation juridique du FCP CPR Middle-Cap France intègre les modifications intervenues sur son OPC maître, à savoir :

▪ **Indicateur de référence :**

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

(En lieu et place de : Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.)

▪ **Stratégie d'investissement :**

L'univers d'investissement initial est composé de l'ensemble des actions françaises cotées.

Au sein de cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations françaises, c'est à dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros au moment de leur investissement. Le dépassement de cette proportion, par la suite, n'entraînera pas de cession automatique des titres concernés. Ces cessions seront opérées dans les meilleurs délais et dans le respect de l'intérêt des porteurs.

(En lieu et place de : L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique Cac All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations, c'est à dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros au moment de leur investissement. Le dépassement de cette proportion, par la suite, n'entraînera pas de cession automatique des titres concernés. Ces cessions seront opérées dans les meilleurs délais)

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et est sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.

Cette modification du FCP maitre n'est pas soumise à un agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisé du Fonds sont disponibles sur le site internet www.cpram.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction